

SOUS EMBARGO JUSQU'À 12H45

**Les banques françaises démontrent la qualité de leurs actifs
et leur résistance à l'exercice de stress test**

La Banque centrale européenne (BCE) a lancé, en octobre 2013, un vaste exercice d'évaluation complète des bilans bancaires avant d'assumer sa responsabilité de supervision, à compter du 4 novembre, dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU).

Cette évaluation complète combine une analyse très précise de la qualité des actifs (*asset quality review*, AQR) et un test de résistance (stress test). Elle marque une étape importante pour renforcer la confiance dans les banques de la zone euro, accroître la transparence des bilans des banques et harmoniser les pratiques en matière de supervision en Europe.

L'examen de la qualité des actifs a porté sur l'actif des bilans des banques au 31 décembre 2013. Il a couvert les expositions aux risques de crédit et de marché dont l'évaluation des actifs difficiles à valoriser (dits de niveau 3 en normes comptables). Toutes les expositions aux risques, domestiques et à l'étranger, toutes les catégories d'actifs, y compris les créances non performantes, les prêts restructurés et les expositions à la dette souveraine ont été prises en compte. Cet examen a été réalisé en retenant des définitions harmonisées, notamment celles relatives aux expositions non performantes et aux moratoires (*forbearance*).

Le test de résistance s'est appuyé sur l'examen de la qualité des actifs et le complète pour apporter une vision, sur la durée, de la capacité des banques à absorber les chocs en situation de crise sévère.

L'exercice a été mené en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution avec l'appui de cabinets externes en appliquant des méthodologies très strictes définies par la BCE pour l'évaluation des actifs et en coopération avec l'Autorité bancaire européenne pour le test de résistance.

En France, 13 groupes bancaires, représentant plus de 95 % des actifs du système bancaire français ont été concernés par cet exercice qui a mobilisé des moyens considérables tant au sein de l'ACPR que des 13 groupes.

Les résultats définitifs, publiés ce jour par la BCE, distinguent les déficits de fonds propres mis en évidence par l'examen de la qualité des actifs et ceux qui ressortent des scénarios de référence et adverse du test de résistance.

Les résultats des banques françaises confirment la qualité de leurs actifs et leur capacité de résistance à des chocs sévères.

L'évaluation des actifs fait ressortir un impact faible de 18 points de base, parmi les plus faibles des banques de la zone euro, sur le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 « common equity tier1 – CET1 » des banques françaises au 31 décembre 2013.

Dans le scénario le plus défavorable (adverse), les banques françaises ont passé avec succès le test et se comparent très favorablement avec leurs pairs européens. L'impact moyen est de 231 points de base à l'horizon de fin 2016.

En tenant compte des deux impacts (évaluation des bilans et stress adverse), les banques françaises affichent un ratio CET1 agrégé de 9 % à fin 2016, soit un niveau très supérieur au seuil de 5,5 % retenu pour exiger des plans de recapitalisation.

Commentant les résultats des banques françaises, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution indique que *« ces très bons résultats prouvent que le modèle universel des banques françaises, la diversification de leurs activités et leur gestion rigoureuse des risques sont des atouts qui leur permettent de présenter des bilans solides, capables de résister à des chocs très sévères »*. Il rappelle que *« la méthodologie d'évaluation des bilans était particulièrement stricte, imposant des critères prudentiels plus exigeants que les principes comptables, et que les scénarios de stress étaient extrêmement sévères en comparaison des exercices antérieurs. Dans ce contexte, les banques françaises se distinguent tout particulièrement au sein de la zone euro par leur solidité, ce qui confirme que la supervision « intrusive » de l'ACPR a été un atout sur lequel la BCE va pouvoir bâtir sa supervision à partir du 4 novembre 2014 »*.

La situation détaillée banque par banque est présentée en annexe.

À propos de l'ACPR : *Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.*

Résultats de l'exercice d'évaluation des bilans bancaires

	Ratio CET1 2013 (1)	Impact AQR	Impact stress adverse 2016	Ratio CET1 adverse 2016 (2)
Banque Centrale de Compensation (LCH Clearnet)	60,45 %		- 21,33	39,12 %
Banque PSA Finance	14,06 %	- 0,07	- 1,30	12,69 %
BNP Paribas	10,68 %	- 0,15	- 2,46	8,07 %
C.R.H. – Caisse de Refinancement de l'Habitat (3)	5,74 %		- 0,22	5,51 %
Groupe BPCE	10,32 %	- 0,29	- 3,04	7,00 %
Groupe Crédit Agricole	10,97 %	- 0,18	- 1,96	8,83 %
Groupe Crédit Mutuel	13,87 %	- 0,11	- 0,85	12,91 %
HSBC France	12,86 %	- 0,26	- 5,99	6,60 %
La Banque Postale	10,04 %	- 0,02	- 0,88	9,14 %
BPI France (Banque Publique d'Investissement)	30,52 %	- 0,11	+ 0,24	30,66 % (4)
RCI Banque	11,70 %	- 0,03	- 2,59	9,08 %
Société de Financement Local (SFIL)	24,28 %	- 0,97	- 10,14	13,17 %
Société Générale	10,89 %	- 0,22	- 2,53	8,15 %
Total banques françaises	11,49 %	- 0,18	- 2,31	9,00 %

(1) sur la base des règles applicables au 1^{er} janvier 2014, y compris les dispositions transitoires

(2) en tenant compte des dispositions transitoires applicables au 31 décembre 2016

(3) CRH a procédé à une augmentation de capital en juin 2014, ce qui porte le ratio CET1 à plus de 9 %, au-delà des seuils minimums de 8 % et 5,5 %

(4) comme pour les autres banques, ce chiffre correspond au ratio fin 2016, alors que le tableau des résultats publié comporte le ratio le plus faible au cours des 3 années